L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

ABONNEMENT QUOTIDIEN ... $12 } payable d'avance
TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 6 MAI 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

La tournure que prend l'affaire McLeod et les dispositions manifestées par la législature de l'Etat de New-York ont produit dans la presse du Nord une singulière réaction. Nos confrères ne se laissent plus emporter aux belliqueuses velléités qui parfois les ont animés; leur langage est en général plein de modération, et c'est à peine si l'on y sont encore quelque souvenir de cette antipathie instinctive contre la Grande Bretagne, dont nul de nous ne saurait se défendre. Assurément ce n'est pas nous qui blâmerons ce retour à une discussion plus calme, à une appréciation plus saine et plus impartiale des faits, à des sentiments plus bienveillans pour nos adversaires: le respect pour tous les droits nous semble une trop belle chose! Mais il faudrait au moins que, chez certains journaux que nous sommes habitués à voir dans de plus généreuses dispositions, ce respect pour tous les droits ou plutôt pour les droits de l'Angleterre n'allât pas jusqu'à l'oubli des droits et de la dignité de notre patrie!

Le *Courier and Enquirer* de New-York en a donné récemment un triste exemple: "Si l'Angleterre, dit-il, envoyait demain une flotte sur nos côtes et venait dévaster nos villes, qui oserait en appeler à la justice de l'Europe contre un pareil acte de violence? Nous aurions droit à sa pitié et peut-être à son dédain. Ne pourrait-elle pas nous dire: "Vous demandez d'abord réparation à l'Angleterre pour une violation de territoire, et lorsqu'elle la refuse, au lieu de vous mettre en état de soutenir votre demande, vous saisissez un des sujets de la Grande Bretagne et vous le rendez comptable de la conduite de son gouvernement. Ce gouvernement, en donnant à ses sujets la protection à laquelle ils ont droit, a ravagé vos côtes comme il avait parfaitement le droit de le faire d'après les lois des nations, et vous ne pouvez en aucune façon réclamer notre sympathie ou notre intervention. Et nous le demandons à tout homme de bon sens aux Etats-Unis, ne mériterions nous pas largement (richly) une pareille réponse de la part des nations de l'Europe, si nous étions entrainés dans une guerre contre l'Angleterre pour avoir violemment et arbitrairement jeté en prison un des sujets de cette puissance, au lieu de lui avoir ouvertement déclaré cette guerre pour obtenir la justice que nous avons le droit de demander."

Voilà certes un étrange langage, une étrange doctrine! En appeler à l'Europe, si l'Angleterre venait ravager nos bords! Qui oserait le faire? nous écrirons-nous aussi, mais dans un tout autre esprit que le *Courier and Enquirer*. En appeler pour nous défendre à la justice et à la magnanimité des despotes qui gouvernent l'Europe, et non pas au courage et au patriotisme du peuple! C'est pour le coup que nous mériterions cette pitié et ce dédain dont parle le *Courier*. Non, non, il n'y a pour nous d'autre recours que notre propre force et la conscience de notre bon droit!

Mais, pour en revenir aux paroles de la feuille de New-York, si l'Europe nous disait: "Vous demandez d'abord réparation à l'Angleterre pour une violation de territoire et lorsqu'elle la refuse, au lieu de vous mettre en état de soutenir votre demande, vous saisissez un des sujets de la Grande Bretagne et vous le rendez comptable de la conduite de son gouvernement;" notre réponse serait bien simple: "Quand nous avons fait la demande, l'Angleterre a refusé de reconnaître l'acte dont nous nous plaignions, laissant, ainsi peser sur les individus qui y ont pris part toute la responsabilité de l'incendie de la *Caroline*. Les Etats-Unis pouvaient-ils forcer la Grande Bretagne à assumer malgré elle cette responsabilité? La Grande Bretagne n'avait-elle pas le droit de répudier toute connivence avec les brigands qui ont assailli la *Caroline*, aussi bien que les Etats-Unis celui de renier, comme ils l'ont fait, les Américains qui sont allés volontairement prêter secours aux rebelles du Canada? Certainement la Grande Bretagne possédait ce droit; elle en a usé et nous n'avions plus à exiger d'elle une réparation; mais son refus en même tems nous laissait libres d'agir contre les coupables qu'elle abandonnait ainsi à leur destinée. La position de ces coupables restait vis-à-vis de la loi celle de tous les hommes qui ont commis quelque crime et qui ont échappé à la justice. Plus tard un de ces coupables vient parmi nous de son plein gré, se vante de la part qu'il a prise à l'acte dont nous nous plaignons et met ainsi au défi nos autorités. Devait-on le laisser libre? Devait-il ne pas être arrêté? Fallait-il renoncer à l'application de la loi? Non certes: l'Angleterre, encore une fois, reniait toute responsabilité; le crime restait un crime individuel; la loi devait atteindre les individus."

Mais, dira-t-on, l'Angleterre a accepté plus tard la responsabilité du crime afin de mettre le prisonnier à couvert. En vérité cette tardive intervention est-elle recevable? L'Angleterre peut-elle s'interposer entre la justice et le coupable? Doit-elle d'un seul mot arrêter l'action de la loi? Pourquoi a-t-elle tardé si longtemps à parler et agir comme elle le fait maintenant? Pourquoi a-t-elle attendu, pour se mêler de cette affaire, qu'un Etat souverain eut pris des mesures pour venger ses droits? Toute sa conduite antérieure tend à prouver, ce nous semble, qu'elle ne prend aujourd'hui la responsabilité du crime que pour tenter une sorte d'expérience et s'assurer du degré de faiblesse ou de force que possède notre pays.

Maintenant nous adresserons au *Courier and Enquirer* une seule question: Devons-nous déclarer la guerre à l'Angleterre pour l'invasion de l'Etat de New-York, si McLeod est délivré? Bien des gens, ceux même qui réclament la mise en liberté du prisonnier, semblent penser que l'attaque qui a eu lieu à Shlosser, du moment où l'Angleterre l'avoue, devient un juste motif de guerre. Devons-nous donc nous lancer dans cette guerre? Ou bien devons-nous poursuivre par des négociations la réparation qu'exige l'outrage fait à la souveraineté d'un des Etats de l'Union? Que le *Courier* réponde.

En conscience, nous sommes tentés de croire que les journaux qui parlent si à leur aise de toute cette affaire, qui demandent un sauf-conduit pour McLeod, puis une déclaration de guerre contre la Grande Bretagne, seraient, dans le cas où la mise en liberté aurait lieu, les premiers à engager le gouvernement à abandonner la querelle. Ce mélange de fanfaronnade et de faiblesse est du plus mauvais goût. Jusqu'à présent le gouvernement de l'Union a montré dans toute cette affaire assez de convenance et de fermeté: qu'il ne s'écarte pas de cette ligne de conduite et surtout qu'il ne change pas la position qu'il occupe. Placé en quelque sorte sur la défensive, il n'a pas autre chose à faire qu'à maintenir rigoureusement ses droits: sa fermeté arrêtera l'essor des prétentions de l'Angleterre, et cette puissance y regardera à deux fois avant d'en venir à une guerre que notre patrie n'a pas à commencer, mais qu'elle soutiendrait sans crainte et peut être sans désavantage, si nos adversaires faisaient la folie de s'y engager.

La compagnie des chasseurs d'Orléans de 1814-15 a fait célébrer hier, dans l'église St. Vincent de Paule, un service funèbre en commémoration de l'Empereur Napoléon. Indépendamment de la compagnie des Chasseurs qui y assistait en corps, on y voyait des officiers, quelques membres isolés des autres corps de la Légion et une foule de citoyens. M. l'abbé Anduse a prononcé l'oraison funèbre.

M. le consul de France assistait à cette imposante cérémonie.

Dernièrement nous avons parlé de nombreuses fraudes commises par certains individus en altérant des certificats de dépots sur la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans. Nous voyons par le "New-York Commercial Advertiser" qu'un individu qui avait déposé un de ces certificats à la Banque de Girard, Philadelphie, ayant donné quelques soupçons en retirant son argent, a été surveillé par la police qui est parvenue à arrêter un de ses complices, lequel a été libéré après avoir remboursé les $15,000—Des nouvelles reçues postérieurement font regretter qu'on n'ait pas été plus sévère. On espère cependant que ces filous n'échapperont pas long temps aux recherches de la police.

☞Fanny Elssler paraît ce soir pour la dernière fois au théâtre d'Orléans, dans le *Dieu et la Bayadère*; elle doit danser aussi la *Cachucha*. Annoncer un pareil spectacle, c'est annoncer une soirée de plaisirs si rares pour la saison où nous entrons. Tout le monde sait le succès qu'a obtenu Fanny dans l'opéra d'Auber et les bravos qui accueillent toujours la Cachucha. Or, une Bayadère et une Andalouse comme Fanny valent bien la peine qu'on aille les voir deux fois.

Le *Journal of Commerce*, N. Y., assure que l'on doit s'occuper incessamment à New-York de la construction de quatre grands steamers pour faire la navigation transatlantique. Ils pourront porter chacun deux mille cinq cents tonneaux et coûteront trois millions de piastres. La Compagnie qui construira ces steamers s'engage à donner au gouvernement général le droit de se les approprier en cas de guerre au prix de valuation: pourvu qu'on modifie à son égard les règlements de la poste aux lettres. Cette proposition avait déjà été faite à l'ancienne administration. Espérons que la nouvelle la prendra en sérieuse considération.

ENCHÈRES DE M. HAGAN.—[illegible] de cette propriété a été continuée hier. 100 lots ont été vendus environ $60,000. Voici les lots dans lesquels ils ont été vendus, et les prix auxquels ils ont été adjugés:

Lots de l'ilot no. 47	430 à 600	
" " 61	480 à 800	
" " 61	300 à 500	
" " 62	250 à 800	
" " 63	280 à 500	
" " 60	150 à 200	
" " 61	170 à 250	

EXTERIEUR.

TEXAS.

Le steamer *Neptune* est arrivé hier en 36 heures de Galveston. Par cette occasion nous avons des journaux jusqu'au 2. Le capitaine du *Neptune* rapporte qu'on avait reçu à Austin la nouvelle de la négociation de l'emprunt à Paris à 96. Il doit y avoir quelque méprise là dessous; car la négociation de laquelle dépendait le taux de la négociation n'était pas terminée aux dernières nouvelles d'Europe.

La corvette française *Sabine* était toujours à Galveston.

On lit dans le *Houstonian*.

"Nous apprenons par les journaux de Austin qu'il y a eu une escarmouche le 8 avril près de Lezado entre une compagnie d'Eclaireurs Texiens sous les ordres du capitaine John C. Hays et un parti de maraudeurs Mexicains dans laquelle les derniers ont été défaits. Les mexicains étaient environ quarante hommes sur lesquels il y a eu trois tués, plusieurs blessés et vingt cinq prisonniers. Tout leur bagage et leurs armes ont été pris. Les copieux Texiens comptaient 12 américains et 12 mexicains: nul n'a été blessé."

Quelque habitués que nous soyons aux fanfaronnades de nos amis les Texiens, celle ci nous parait passer l'ordinaire mesure. Nous la donnons cependant mot pour mot sans en garantir ni la vérité ni la vraisemblable.

EUROPE.

Le Great Western, capitaine Hoskins, parti de Bristol le 8 avril, est arrivé à New-York le 21 dans la matinée. Les nouvelles qu'il apporte, sont de quatre jours seulement plus récentes que celles venues par le Columbia, aussi n'ont-elles que fort peu d'importance. Au départ de ce navire, le Président n'était pas encore arrivé et l'on éprouvait de vives inquiétudes sur son compte. On espérait cependant, comme au départ du Columbia, qu'il s'était rendu à Fayal pour s'approvisionner de combustible. Le Président et le British Queen sont deux navires qui tiennent bien la mer, mais il est reconnu que leur machine manque de puissance; ils ne peuvent donc lutter contre les gros tems. Nous ne croyons donc pas qu'on puisse s'alarmer sérieusement du retard du Président, malgré l'opinion du correspondant que nous citons ci-dessous.

ANGLETERRE.

LONDRES, 7 avril 1841.

Trois jours se sont encore écoulés depuis le départ du navire à vapeur du 4 et le Président n'a pas encore paru. On fait sur ce retard des conjectures sans nombre; mais celle qui prévaut en ce moment, c'est que ce navire a probablement péri dans la tempête qui a éclaté le 13 et le 14 mars dans les parages où il devait se trouver. Trois paquebots, partis de New-York après le Président, sont arrivés à Liverpool; le North America apportait des nouvelles jusqu'au 6 mars. Les seules personnes qui osent encore compter sur l'arrivée du Président sont celles qui ont fait un passage à son bord et qui ont la plus grande confiance dans la solidité de sa construction. Elles ont de la peine à faire partager leurs espérances.

On a reçu par le North America la proclamation du général Harrison qui convoque la session extraordinaire du Congrès pour le 30 mai. On croit ici de plus en plus que l'affaire McLeod se terminera pacifiquement ainsi que toutes les autres difficultés élevées entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis.

Extrait du Times de Bristol.

Les dernières nouvelles de New York annoncent que McLeod est toujours en prison à Lockport, et qu'on ne s'est pas relâché de la sévérité avec laquelle on le garde. Cependant l'opinion publique semble se prononcer en faveur de sa mise en liberté, et l'on pense qu'elle ne tardera pas à être satisfaite sur ce point, bien qu'il n'y ait encore en rien d'entamé pour son procès. Les bruits de guerre n'ont point eu d'effet sur le marché, et la baisse qui a eu lieu sur toutes les valeurs, tient plutôt à leur instabilité naturelle qu'à toute autre cause.

Extrait du Journal des Marchands de Londres.

Le sombre aspect que semblaient prendre dernièrement nos relations transatlantiques, s'est tout à fait dissipé. L'affaire McLeod s'arrangera à l'amiable. Le gouvernement des Etats Unis a fait à notre cabinet des ouvertures pacifiques et notre cabinet lui même a affirmé plus d'une fois que la lutte dont on semblait menacé, n'était pas à craindre. Les Américains ne peuvent pas dans la position financière où ils se trouvent, nous faire la guerre, et nous ne devons pas faire la guerre aux Américains, si nous ne voulons pas attirer sur nos manufactures et notre commerce les plus incalculables catastrophes.

FRANCE.

—Le traité, proposé le 15 Mars à l'adoption des Représentans des cinq grandes puissances et accepté seulement par quatre d'entre elles de concert avec l'ambassadeur ture, contient les articles suivants:

1o. Un préambule d'une grande longueur, établissant et reconnaissant les droits de l'Empire Ottoman comme puissance indépendante dans ses relations avec les autres nations européennes;

2o. Articles 1 et 2 qui stipulent la fermeture des Dardanelles à tous les vaisseaux de guerre sans distinction.

3o. Article 3 qui invite tous les pouvoirs amis qui ne sont point partis dans le traité, à y donner leur adhésion.

4o. Article 4, qui a rapport à l'échange des ratifications dans un tems donné.

Il était convenu primitivement que la signature formelle de cette convention n'aurait lieu qu'après la réception d'avis officiel de Constantinople, annonçant que le sultan avait consenti à faire droit aux remontrances du Pacha, relativement à l'hérédité du Pachalick d'Egypte. Plus tard la France manifesta le désir de devancer ce délai, en exprimant la confiance la plus grande dans les représentations que la Grande Bretagne, la Russie la Prusse et l'Autriche se sont engagées à adresser en faveur de Mohémet-Ali. Grâce à cette intervention, on pense que les réclamations du vice-roi seront accueillies, après avoir subi quelques modifications.

—La Chambre des pairs qui est maintenant débarrassée de la discussion sur la loi des fortifications, va s'occuper incessamment de juger Darmès et ses complices.

—Le duc de Nemours vient de partir pour l'Afrique.

Le Courrier Français du 3 avril contient la lettre suivante de Toulon, 30 mars:

"Hier soir, l'ordre a été donné à l'escadre de la Méditerranée de se préparer à mettre en mer. On s'est empressé de transporter à bord des bâtimens commandés par le contre-amiral Hugon, les objets dont ils avaient besoin. En ce moment trois vaisseaux de ligne, l'Océan qui porte le pavillon amiral, le Suffren et le Scipion sont prêts. On ne pourra faire sortir que 10 ou 12 bâtimens en tout; les autres sont sur la côte d'Afrique ou en réparation.

L'escadre va aux îles d'Hières pour exercer les marins. Il paraît que M. Hugon a sollicité cet ordre, afin de donner quelque éclat au commandement important qui lui a été confié et qui est une vraie sinécure.

Les forces maritimes de la France, en disponibilité pour 1841, doivent se composer de 225 bâtimens; 20 vaisseaux de ligne, 22 frégates, 43 corvettes et brick; 105 bâtimens légers et 35 bateaux à vapeur, dont 2 de la force de 450 chevaux. Ces armemens demandent une force effective de quarante cinq mille matelots.

ORIENT.

CONSTANTINOPLE, 18 Mars. —La flotte turque est arrivée le 16 et a repris son poste ordinaire le long de la Côte Européenne du Bosphore. Dans une récente conférence qui a eu lieu au palais de l'Ambassadeur d'Angleterre à Therapia, les ambassadeurs des quatre puissances ont pris la résolution d'appuyer les réclamations du Pacha et de déclarer au sultan que, s'il ne consent pas à leurs demandes, il n'aura plus à compter sur l'appui des puissances qu'ils représentent. La Porte n'a donc d'autre alternative que d'en passer par leur volonté.

SINGAPORE.—Le N. Y. *Times* et *Star* donne les nouvelles suivantes extraites d'une liasse du Singapore *Free Press* allant jusqu'au 3 décembre.

"Pendant que le navire *Morison*, capitaine Benson, était à l'entrée du détroit de Bassaland, le capitaine, un passager et quelques hommes se rendirent à terre sans armes et ils ne tardèrent pas à être attaqués. Ne pouvant pas songer à se défendre contre une foule nombreuse et ayant déjà un des leurs tués, ils songèrent à rejoindre leur canot, ce qu'ils ne purent effectuer sans avoir perdu un autre de leurs hommes. Le *Morison* allait de Sydney, Nouvelle Galles du Sud, à Manille.

Le steamer anglais, en fer, *Némesis* était arrivé à Singapore où il avait causé une véritable sensation.

On avait établi à Singapore une branche de l'*Union Bank* de Calcuta.

Le cholera faisait de grands ravages à Malaca.

VARIÉTÉS.

LE BAIGNEUR DE DIEPPE.

[*Voir l'Abeille d'hier.*]

II

—A vous commodore, s'écria Rook en buvant coup sur coup quatre à cinq verres, car il ne se piquait guère de tempérance; vous nous voyez en tenue de bal comme si vous en aviez donné l'ordre! Il y a concert à l'établissement des Bains de cette ville, et la danse ne peut manquer de suivre le concert. J'ai certaine gigue que je ne suis pas fâché d'essayer sur l'esprit des belles Françaises.

—C'est cela, cassez vous les jambes sur un parquet après avoir failli vous les voir couper par les requins!

—Laissez donc, commodore, votre ami Rook les a aussi solides que les deux midshipmen qui l'accompagnent.

—Deux gaillards qui n'ont pas donné à la bande un seul instant pendant le tangage, ajouta le commodore en faisant apporter du grog, sa boisson favorite, c'était avec elle qu'il traitait sa goutte. Allons, messieurs, attention au commandement.

Tous les convives se levèrent. il n'y eut que sir Robert qui ne but pas. Un brouillard opaque produit par les pipes allumées en un clin d'œil, enveloppait la table d'un véritable nuage; les verres s'entrechoquaient, et les convives, tout en se portant de mutuels défis, remettaient peu à peu sir Southwel sur le terrain qu'il affectionnait le plus, celui des paris, où plus d'une fois cependant il avait été battu.

—Misères que tout cela? s'écria bientôt d'une voix tonnante, en s'adressant à sir Rook; tout ce qui est possible est indigne d'un enjeu! Que parlez vous de marcher soixante mille, de sauter la haie la plus haute du pays de Galles, d'avaler un flacon de poivre de Cayenne, ou de tourner quarante heures autour d'une table! Je consens sir Rook à vous payer le prix du plus beau cheval de course qu'ait à cette heure Andersen dans ses écuries, si je ne prends un bain dans la mer à l'instant même!

—Y pensez vous, commodore, un bain après dîner! objecta sir Robert en s'emparant avec force du bras du commodore.

—D'ailleurs la mer est grosse, firent à leur tour les deux midshipmen en écartant les rideaux de la fenêtre.

—Et vous oubliez que vous avez manqué de prendre un bain, il n'y a pas deux heures! répliqua ironiquement le capitaine Rook.

Cette dernière phrase parut piquer vivement le commodore. A côté de sir Rook se tenaient deux minces gentlemen du Naval-Club, parieurs et témoins des paris de Brighton. Le commodore Southwel, comme tout Anglais arrivé au paroxisme de l'ivresse, était devenu d'un sérieux à faire peur.

—Je ne me dédis jamais, messieurs, reprit-il avec la majesté d'un empereur, et je tiens de nouveau à sir Rook le pari en question. C'est moins qu'après m'avoir fait perdre le mien....

A son retour le capitaine Rook, justement blessé, se mordit les lèvres.... Il allait répliquer lorsqu'il vit le commodore se lever de table subitement et faire jouer de sa main tremblante l'espagnolette de la fenêtre....

—Holà! cria sir Southwel à plusieurs guides et baigneurs qui passaient alors devant l'hôtel, attirés sans doute par le bruit qui s'y faisait, approchez, vous autres et venez boire avec nous un verre de grog. Quel est celui de vous qui veut me mettre à la mer avec moi dans un quart d'heure?

Tous refusèrent, en faisant remarquer au commodore la violence de la lame, et l'état dans lequel il se trouvait.

—Allons donc! reprit sir Southwel, me prenez-vous donc pour un de vos vôtres? La mer ne connait et je ne suis point un cabillot! Buvez avec moi, en attendant que nous nous rincions la bouche avec l'eau salée. A toi, dit-il au plus proche, tu m'as l'air d'un drille à qui il ne faut pas deux fois répéter les choses!

Celui à qui le commodore venait de parler eut d'abord quelque peine à lui répondre. Il sortait sans doute avec ses camarades de la petite taverne l'Ancre bleue, car il se balançait par intervalles comme un hunier sous le vent.

—Bois donc! grommela le commodore en lui présentant de nouveau le verre de grog.

Le baigneur saisit le verre et le rejeta froidement sur le parquet.

—Je ne bois pas avec un Anglais, répondit il.

—En ce cas, mon cher, vous êtes difficile, répliqua le commodore. L'Anglais qui vous parle a bu cependant avec des têtes couronnées, et lorsque sa Majesté britannique m'a fait l'honneur de venir visiter, il y a 13 ans, mon brick le Saint-Georges....

—Le Saint-Georges! interrompit le baigneur en fixant un œil hagard sur sir Southwel.

—Eh bien, oui, le Saint Georges, soixante-dix canons, portant le guidon du commodore Southwel.... Vous me regardez là entre les yeux, mon cher, comme si vous vouliez m'avaler!

—Commodore Southwel, reprit le baigneur en se redressant, vous souvient-il d'un mousse à qui vous avez fait donner sur votre équipage, il y a treize ans, quarante coups de verge pour une assiette cassée!

—Oui!.... certainement, reprit le commodore, j'en parlais encore, il n'y a pas un instant.... Il est mort, je le suppose.

—Il est devant vous! s'écria Langlois en se découvrant.

Le baigneur de Dieppe semblait guetter au passage les paroles qui allaient sortir de la bouche du commodore.

Sir Southwel se rassit, et se contentant de fouiller tranquillement dans sa poche, il en tira cinq guinées. La vue de cet or fit courir un éclair de rage sur le front de Langlois; il souleva rudement le loquet de la porte; puis avant de sortir il jeta sur le commodore un regard de colère et de vengeance.

—Cherchez un autre baigneur que moi, dit il en se retirant; dans tous les cas, bonne chance, commodore Southwel!

Les spectateurs de cette scène s'interrogeaient encore entre eux du regard lorsque le commodore s'écria:

—Par la vieille Angleterre! voilà un drôle entêté! J'espère que vous ne suivrez pas son exemple, ajouta sir Southwell en se tournant vers ses camarades.

Mais nul ne répondit, nul ne trouva même de parole pour exprimer son refus, tant le commodore, dont la présence de Langlois avait doublé le vertige, leur parut incapable de les entendre. Soumis plus que jamais à l'influence pesante de l'orgie, sir Southwel persistait dans son extravagante proposition.

—Puisque vous ne voulez rien entendre, reprit alors sir Robert, voici quelqu'un dont l'autorité ne saurait être mise en doute. Voyons, docteur Bernard, persuadez le commodore si vous pouvez!...

Et sir Robert, calme et froid au milieu de ce tumultueux souper, avait tiré le Docteur du coin de la salle où nous l'avons vu assis dès l'entrée du commodore. La contenance du médecin pendant le dialogue de sir Southwell et de sir Robert n'avait pas varié d'une minute. Impassible et grave, il ne ressemblait pas mal à l'un de ces espions de l'inquisition de Venise payés pour surprendre les secret d'une conspiration. Quand il se leva et s'avança vers le commodore, présenté par sir Robert, le vieux Southwel se confondit à vue en excuses bachiques.

—Eh quoi, vous soupiez au bout de cette salle, monsieur, et nous ne vous avons pas seulement envoyé un verre de clairet! La faute en est à l'obscurité et à la fumée de tribord que lance ma pipe! Vous allez me permettre le bain, n'est-ce pas, bien que ces Messieurs me le défendent? Voulez vous du pur cognac? *Vicarda est post prandium moratio in aqua*. C'est Œtius qui l'a écrit, mon cher monsieur, répondit le docteur d'un ton magistral.

Un sourire imperceptible effleurait en même temps sa lèvre.

—Au diable votre Œtius, docteur, la mer est superbe, et d'ailleurs il faut que ce diable de Rook, qui m'a fait perdre mon pari...

—Encore une fois, nous ne serons pas témoins de cette folie, s'écria Rook, qui d'ailleurs était pressé d'aller au bal et regardait complaisamment ses bas à jours...

—Commodore, revenez à la raison, ajouta sir Robert; une affaire m'oblige à vous quitter un instant, je dois me rendre à ce bal... mais je reviendrai... promettez-moi....

—Je vous promets de gagner mon pari! répliqua sir Southwel... vous en serez l'historiographe. Quand le club des yatchs saura que je me suis baigné pour faire honneur à un engagement....

Que sir Rook refuse, et qu'il n'accepte pas, car voyez, il part! reprit sir Robert.

—Qu'il aille au diable, s'il veut, je n'ai besoin de personne. La belle mer! voyez donc comme elle s'élève ses vagues!

—Elle vous roulerait comme un caillou, reprit sir Robert. Allons, lisez le *Morning-Chronicle*, mon cher commodore, cela calmera vos idées. Je vous laisse en la compagnie de cette feuille pacifique.

Et sir Robert, voyant que le capitaine Rook s'était éloigné avec ses amis et les deux midshipmen, chercha des yeux dans la salle le médecin, Bernard; mais celui-ci s'était déjà retiré.

En quittant le restaurant, sir Robert, tout en se fiant au pouvoir somnolent du *Morning Chronicle* pour abattre la tempête élevée dans le cerveau du commodore, n'en avait pas moins pris la précaution de l'enfermer dans la salle basse, à double tour. Il avait prévenu les garçons occupés dans l'autre partie du bâtiment; puis, désireux d'avertir lady Southwel du retour inopiné de son mari et de l'informer en même temps de ses dispositions nouvelles, il s'était dirigé vers l'endroit choisi pour le bal.

Demeuré seul devant plusieurs flacons à moitié vidés, le commodore aspirait la brise de mer qui menaçait à tout instant d'éteindre l'unique lampe de la salle. Rejetant la lecture du *Morning Chronicle*, il en avait fait outrageusement une allumette pour sa pipe. Le front appuyé dans ses deux mains, il regardait la vague d'un air profondément absorbé. Ce flux et reflux incessant, ces crépitemens sonores, ce long collier d'écume déroulé par l'Océan, et, mieux que tout cela, la pénétrante saveur de la plage, tout semblait avoir plongé sir Southwel dans une torpeur léthargique.

L'impression subite de l'air, si communément fatale à l'ivresse, le poussant bientôt dans les champs de l'absurde, il en vint à repaître son regard de tout le prestige de ce nuage; si effrayant qu'il fût, il crut pouvoir le braver. S'imaginant sans doute être un autre Ajax, il enjamba la fenêtre élevée de trois pieds au-dessus du sol. D'un pas rapide, il arpenta bientôt la promenade sablée qu'on nomme la plage; la mer était haute et rejetait de temps à autre le galet contre les planches de cette esplanade.

En proie aux titubations les plus étranges, mais plus que jamais ancré dans sa folie, le commodore crut alors appercevoir dans le brouillard un homme accroupi sur les marches de l'escalier qui conduit aux tentes des baigneurs. Cette figure sombre une fois hélée par lui se leva, lui montra le chemin et parut prête à exécuter ses ordres.

—A la bonne heure, dit le commodore; tu t'es ravisé, toi qui faisais le dédaigneux tout à l'heure; ne sois pas honteux de ta vivacité, mon garçon. Allons! habit bas; voilà deux louis, et demain tu pourras dire à tous que tu m'as baigné.

Le baigneur ne répondit pas; le vent eût d'ailleurs empêché le commodore d'entendre ses paroles. Il accepta l'or et entra dans l'une des tentes. Une éclaircie de lune étant survenue en ce moment, Sir Southwel, qui s'était dépouillé de ses vêtemens, le vit bientôt ressortir avec l'équipement ordinaire des baigneurs jurés, il lui tendit la main, et tous deux bientôt fendirent la lame.

....

Une demi-heure après, au milieu de l'effervescence joyeuse du bal et pendant que les quadrilles emplissaient la jolie salle bleue de l'établissement des Bains, plusieurs douaniers de ronde arrivèrent en toute hâte prévenir le docteur Bernard.

Le mot de meurtre circula bientôt dans toutes les bouches. La mer disaient ces hommes, avait rejeté sur la plage le cadavre du commodore, à côté duquel figuraient les habits encore mouillés de Langlois.

Le docteur se hâta de sortir; sir Robert et Rodolphe de Nanteuil soutinrent dans leurs bras lady Southwel évanouie!...

ROGER DE BEAUVOIR.

(*La suite à demain*)

COMMERCIAL.

MARCHÉ DE COTON DE LIVERPOOL.

7 Avril.

Le marché a été calme aujourd'hui; il ne s'est vendu que 2,500 balles. Le coton est offert en abondance; mais il n'y a pas de changement dans les prix, depuis la fin de la semaine dernière. Les ventes consistent en 170 Bahia de 8 à 8½ d. environ 300 Surat et autres; et le reste d'Amérique de 6 à 7½ d.

Liverpool, 6 avril.

2,000 balles de toutes sortes ont été vendues aujourd'hui y compris 300 balles de la N. Orléans à 8 d. pour l'exportation. Pas de changement dans les prix.

Liverpool, 7 avril.

Les avis des districts manufacturiers sont toujours décourageants. Nous n'avons donc aucune amélioration à signaler sur notre marché de coton, qui reste dans l'état de calme et d'inactivité que nous avons déjà mentionnées. Il ne s'est rien fait par la spéculation.

HAVRE, 5 avril.

COTON.—Le marché s'est en quelque sorte amélioré; et les derniers prix étaient maintenus avec plus de fermeté qu'au commencement de la semaine. Les ventes sont Louisiane 1402 balles de 86 à 107 f.; 653 Georgie de 79 à 100 f. 300 Mobile de 84 à 106 f. 180 Floride à 76 et 25 balles Tinevelly à 75 f.

DERNIERES DATES

New York	avril 24	Liverpool	avril 7
Boston	avril 23	Londres	avril 6
Philadelphia	avril 26	Havre	avril 5
Washington	avril 26	Paris	avril 6
Baltimore	avril 25	Bordeaux	mars 30
Charleston	avril 30	Madrid	mars 30
Vera-Cruz	avril 10	Cadix	mars 19
Tampico	avril 8	Havane	avril 24
Mexico	mars 20	Houston	mai 2

LE capitaine du navire le Paquebot de Rio, prévient les négocians et fournisseurs chez lesquels les hommes de son équipage pourraient contracter quelques dettes pendant son séjour à la Nouvelle-Orléans, qu'il n'en reconnaîtra aucune. 6 mai—3

SOUS PRESSE

ET devant paraître très incessamment: *Considérations sur les ressources de terre et de mer des Etats-Unis dans le cas d'une guerre avec l'Angleterre*, par M. C. Boyer. On peut souscrire chez MM. Gaston Brusle, A. Morel, et Frémaux, libraires, ou des lettres ont été déposées. Prix de la souscription: $1 pour chaque exemplaire. 30 avril

A VENDRE—La véritable Cachucha, dansée par Mlle. Fanny Elssler, publiée et à vendre par CHARLES NICKS, Magasin de musique, 77, rue Royale. 30 av

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Mary Ann, Child, [illegible], J & D Fahrman
[illegible] Mozart, Walsh, [illegible], L Millaudon
Brick Neptune, Darrell, Halifax, N. S.
C K Hamilton
Goel. Angeline, Jolius, Matagorde, L Dobbin

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Invincible, des Passes.
Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes.
Bateau de remorque Tennessean, Hiddle, des Passes.
Navire Louis IV, Gayo, en 46 jours de Bordeaux.
Brick Pilgrim, Healy, de St. Thomas.
Brick Virginia, Jo dan, de St. Thomas.
Goel. Renetta, Forsyth, de Porto Cabello.
Goel. Cornelius, Smith, de la Mobile.
Navire à vapeur Neptune, Rollins, de Galveston.
Steamer Native, Sesoh, de Columbia.
" South Western, Chestman, de la Riv. Rouge.
" Merchant, Griffin, de la Mobile.
" Wm. French, McConnell, de Louisville
" Meteor, Dunnica, de St. Louis.
" J. An Armstrong, Streck, de Lafourche.

MEMORANDA.

Arrivés d'ici à Liverpool, 5 avril, le Columbia, Cromer; le 4, l'Ohio, Lyons; le Dumfrieshire, Oewan; le Lehigh, Plummer; le 5, le Beswick, Harding; Platrinsic, Davidson; 4, le John-Marshall, tous de la Nlle Orléans.

Parti de Liverpool pour ce port, 4 avril, le Tallahassee, Chadwick.

En dehors de Liverpool 6 av. le North Star, de la Nlle. Orléans.

Arrivé à 5 âme de ce port, 21 mars, le Frederick-Jacob, Ross.

Arrivés d'ici au Havre, 5 av. l'Alexandre-Toussain, Letmols; le Congress, Marshall; l'Hindoo, Finch.

Parti du Havre pour ce port, 4 av. nav. Ville-de-Bordeaux, Peland.

☞Nous sommes priés d'annoncer qu'une assemblée des membres de New-Orleans Chess Club aura lieu ce soir, à la B [illegible] des Negocians, dans l'ancienne salle de la Cour de district. 6 mai

☞Le reste des TERRAINS appartenant à La Fayette à Hagan, sera offert en vente aujourd'hui, par J. A. Beard & Co., à midi, à la Bourse St. Louis.

Ceux qui veulent placer avantageusement leurs fonds, feront bien de se trouver à cette vente, attendu qu'ils ne sauraient trouver une meilleure occasion. 6 mai

LE soussigné partant pour France, prie les personnes qui pourraient avoir quelques réclamations à exercer contre lui, de vouloir bien les lui présenter d'ici au 10 courant. Il offre à vendre un mobilier complet, composé de lit, sideboard, sopha, chaises, tables, pendules, garnitures de cheminée, tapis, &c. dans le cas où il ne serait pas vendu à l'amiable d'ici au 13 courant, il le sera ledit jour, à dix heures du matin, à son domicile par le ministère d'Anthony Fernandez, encanteur. Nelle-Orléans le 6 mai 1841.

P. GODET.

Rue Bourbon, entre Toulouse et St-Louis, vis-à-vis M. L. Millaudon. 6 mai—11k12

SEL—1200 sacs sel fin et gros à vendre à bas prix par GINN & DUNN, 44 N. Levée.

PAPIER à envelopper—1000 rames, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 6 mai

CRANBERRIES, 100 1/2 et 1/4 de barils, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 6 mai

SAVON—100 caisses savon No 1, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT 25, Gravier. 6 mai

PORC—100 barils mess prime O et P.O. à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 6 mai

GRAISSE—200 barillets et 10 barils graisse à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 6 mai

CLOUS—200 barillets clous de Boston, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier.

SACS de pitre—100 balles, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 6 mai

CORDES—20 rouleaux, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle-Levée. 6 mai

TOILE d'emballage, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle-Levée. 6 mai

SUCRE de qualité supérieure, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle Levée. 6 mai

FOIN et Maïs en magasin et à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle Levée. 6 mai

EAU DE VIE de pêche—20 barils bonne eau de vie de pêche, à vendre par GINN & DUNN, 44 N. Levée. 6 mai

WHISKEY—40 barils whiskey de tire à vendre par GINN & DUNN, 44 N. Levée. 6 mai

VIN de Champagne première qualité, de Lambert et Co à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co 26 Bienville. 6 mai

DEMI et quart de pipes d'eau de vie 4me preuve de Pellevoisin avec 1 Co en débarquement et à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26 Bienville. 6 mai

SUCS de fruits assortis de J. Colin de Nantes, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 26 Bienville. 6 mai

CHANGE sur Cincinnati à vue, à vendre par ADAMS HARTWELL & Co, 36, Poydras. 6 mai

EAU DE VIE de Cognac—15 demi pipes vieux Cognac de J. J. Dupuy, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins. 6 mai

LIQUEURS du Pays—En magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins. 6 mai

ESPRIT de Térébenthine—40 barils en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins. 6 mai

HUILE D'OLIVE—50 paniers huile d'olive, en magasin, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 74, rue Royale.

CIGARES de la Havane—100 milliers ... arrivés du Cerès, par le brick Urcas, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 20 rue de la Commune. 6 mai

DOUBLONS de l'Aigle mexicains, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 20 rue de la Commune. 6 mai

WHISKEY—200 barils whiskey de preuve élevée, en débarquement du chaland, à vendre par LAYET & AMELUNG, 11, rue Tchoupitoulas. 6 mai

CUIRASSES de la Havane—Répétés, Canones, Pistolets, Trabucos, Bayonettes et autres sortes, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 31, Vieille Levée. 6 mai

GELÉE de Goyave à vendre par J. M. CABALLERO, 31, Vieille Levée. 6 mai

MAQUEREAUX—40 1/2 de barils No. 1 et 40 1/4 de barils No. 1, vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 6 mai

LIQUEURS de pays, 100 barils gen-èvre et eau-de-vie à 4e et 5eme preuve, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 6 mai

LARD—200 barriques jambons et épaules, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier.

CHANDELLES—300 caisses chandelles de blanc de baleine de New Bedford et Nantucket, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 6 mai

HUILE—3000 gallons huile de Sperm blanche, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 6 mai

TOILE d'emballage, Quelques balles de 40 à vendre par CONVERSE & Co, Nlle-Levée. 6 mai

CHANDELLES, Savon, cire, chandelles, ... à vendre par CONVERSE & Co, 55, Nlle-Levée. 6 mai

BRIQUES à feu—Seulement arrivées 12600 briques d'Angleterre des meilleures qualités, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 160, rue des Remparts, ou 164, rue du Camp. 6 mai

ARDOISES pour toitures—15000 ardoises de Bangor par le Sidney de Liverpool, à vendre en lots au gré des acheteurs, par LYALL & DAVIDSON, 160, rue des Remparts, ou 164, rue du Camp.

N. B.—On demande des garçons auxquels on donnera de bons gages. 6 mai

CHAUX—600 barriques de Thomaston de la cargaison du brick Virginia à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 6 mai

BEURRE DE GOSHEN—16 tinquins en Débarquement du Saratoga, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, rue de la Douane. 6 mai

SAUS DE FILTRE—50 balles à vendre par TUFTS & HOBART, 20, rue de la Douane. 6 mai

MOULINS A COTON de Bates Hyde et Co., à vendre par TUFTS & HOBART, 20, rue de la Douane. 6 mai

TISSUS DU PAYS—8 caisses toile blanche 4 et 7/8 et 10 balles chambrays, en magasin, et à vendre par TUFTS & HOBART, 20, rue de la Douane. 6 mai

CRANBERRIES en barils et quarts de barils, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, rue de la Douane. 6 mai

BALANCES PATENTÉES—Un assortiment de Fond & Co., pouvant peser de 600 à 25 0 à vendre par TUFTS & HOBART, 20, rue de la Douane. 6 mai

SALAISONS et Conserves d'Underwoods de toutes sortes, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 rue de la Douane. 6 mai

SAVON et chandelles de suif—1000 caisses savon de Boston no. 1 et 2, marques différentes et 100 caisses chandelles au moule à vendre par W. HENRY FULLER, 42 Poydras. 6 mai

CHANDELLE de blanc de baleine, huile et clous—450 caisses chandelles de blanc de baleine; 3,000 gallons huile de sperme pure; 1710 gallons huile de lin pure: 700 du mélange et 1000 barriques clous de dimensions assorties à vendre par W. HENRY FULLER, 42 Poydras. 6 m

SAVON, HUILE & CHANDELLES—2000 caisses savon, marques de E. A. Winchester, James Gould, W. C. Brooks, James Clake et Co., Geo. Jackson, et Geo. A. Marchon et D. W. Lee.

15 barils huile d'éléphant,
100 caisses chandelles de blanc de baleine,
100 " " de suif à vendre par TUFTS & HOBART, 20, rue de la Douane. 6 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut—Attendu que Charles Fortier ay nt acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse de Jefferson, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour en ladite vente enregistrée le 14eme jour de décembre de l'année 1840, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour aucune autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif audit le 11eme jour de décembre de l'année 1840, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 9 de juin de l'année 1840, dans l'affaire de Charles Fortier vs Charles F. Zimpel, No 16481 du docket de cette cour, à laquelle vente le dit Charles Fortier s'est rendu acquéreur pour le prix de quarante cinq mille cinq cents piastres payable comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire savoir:

Un certain morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, à à peu près douze milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans et sur la même rive du fleuve, mesurant huit arpents de face au fleuve Mississipi sur toute la profondeur qu'il peut avoir et qui s'étend, d'après les titres dans lesquels il se trouve décrit, jusqu'au lac Pontchartrain, borné dans la partie supérieure par des terres appartenant au demandeur et dans celle inférieure par des terres appartenant au défendeur.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan juge de la cour susdite, ce 18 décembre 1840.

6 mai—3 en 70] F. LE BLANC, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian juge—No. 12913—Folio. H. Pétition contre ses créanciers. La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue dans l'étude de Théodore Seghers, not. pub. lundi, le 7 juin prochain, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Il est en outre ordonné que J. F. Papin soit nommé pour représenter les créanciers absents dans ce procès.

Par ordre de la cour. Bureau du greffier, 3 mai 1841
ARMAND GUYOL, dép. greffier.
6 mai

$40 DE RECOMPENSE,

SERONT données pour l'arrestation de LUCINDA, griffe, de la taille de quatre pieds huit pouces, ayant la figure longue, et les yeux noirs. Cette griffe était employée par moi; elle est partie dimanche dernier, le 2 mai, emportant un check sur la banque des Citoyens, de la somme de trois cent cinquante deux piastres et cinquante deux cents, tiré par le capitaine Rogers du navire Taglioni, ainsi que quarante huit piastres en billets de banque et de municipalité. Elle a deux enfans, une petite fille de 6 ans et un garçon de 3 ans.

La récompense ci-dessus se a donnée à quiconque l'arrêtera et la logera dans la prison de la ville.

J. S. MEEKINS,
163, rue d'Espagne
6 mai—6

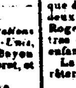

A LOUER—Une petite Maison, située à l'encoignure des rues Commune et Marie. S'adresser à WM. DINN, 11, Commune, encoignure Tchoupitoulas. 4 mai

AVIS DU REGISTER.

☞Pour les autres avis du Register des Testamens voir la 4me page.

SUCCESSION de John Hemphill—Vente par le Register des testaments—Mardi, onze mai 1841, à dix heures du matin, dans la rue Tchoupitoulas No. 182, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, daté le 27 avril 1841, il sera vendu pour compte de la succession de John Hemphill, décédé, le fond d'une boutique, outils, etc., appartenant à ladite succession.

Conditions—comptant.

28 avril W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

VENTES DE SHERIF.

Jon McDonough vs. Ja. N. Wallace.

COUR DE PAROISSE—No. 15,466.—En vertu du writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, rue Girod, près de la rue du Commerce, dans cette ville, Vendredi, le 21 mai courant, à 10 heures A. M.

Deux tables de billiard de prix, des meubles &c., saisis dans l'affaire ci-dessus,

Conditions—Comptant.

V. ALLAIN,
6 mai—4, 3ps Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Les syndics de Gurlie et Guillot vs. Auguste Desmaisons.

COUR DE PAROISSE. No 13020—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 24 mai courant, à midi, l'esclave ci après décrit, saisi dans l'affaire ci-dessus.

ALEXIS—Nègre âgé d'environ 56 ans.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, le dit esclave sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution et solvable et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

V. ALLAIN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—4, 1 fi tous les 4 j.

La Banque de l'Union de la Louisiane versus Bullitt, Shipp, & co.

COUR DE DISTRICT—No. 15,466—En vertu d'un pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, lundi, 17 mai, 1841, à midi,

205 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane au nom de Henry L. Bennett, l'un des défendeurs.

N. B. L'acquéreur devra, conformément à la Charte, donner caution et hypothèque à la satisfaction de la Banque.

Saisis dans l'affaire ci dessus.

Conditions—comptant.

J. L. THIELEN,
Shérif de la Cour de District du 1er. District.
6 mai—4f,4,19.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour du Premier District Judiciaire—Je certifie que le 3 mai 1841, jugement a été entré en cette cour dans le procès de Marie Françoise Adèle Scheffer, épouse d'Antoine Maxent, contre son mari. Adèle Scheffer, No. 20212—Marie Françoise Adèle Scheffer, épouse d'Antoine Maxent contre son mari. Cette cause ayant été soumise à la Cour, et la Cour considérant la déposition du défendeur et les témoignages enregistrés, il est adjugé et décrété que jugement soit entré en faveur de la demanderesse Marie Françoise Adèle Scheffer contre le défendeur Antoine Maxent, son mari, pour la somme de six mille piastres avec les frais du procès.

Jugement rendu 3 mai 1841.
Signé le même jour.
Signé A. M. BUCHANAN, juge.
Contresigné B F LEWIS, Dep Greffier.

Jugement enregistré dans le livre des jugements 3056—Les frais duquel s'élèvent à la somme de —— indépendamment des frais du shériff.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la cour, dans la ville de la Nelle-Orléans, ce cinquième jour de mai de l'an de notre seigneur mil huit cent quarante et un et la soixante cinquième année de l'Indépendance des Etats Unis. (L. S.) B F LEWIS, Dep Greffier.
6 mai—4

PAR UN PROCÉDÉ NOUVEAU et en une seule séance, le Dr Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à un dentier incorruptible, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étend que sur les six dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne pouvant se baser que par les procédés ordinaires.

Le Dr A. Lion n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No 109 entre St-Louis et Conti, où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 6 mai

INSTRUMENT DE MUSIQUE A PRIX COUTANT.

T. E. BENCIT, encoignure Chartres et Jefferson, offre à vendre, d'ici au 23 courant, à prix coutant: instruments de musique de tout genre, et musique de Lucie, de Lammermoor, Anne de Boulen, Zanetta, le Domino Noir, la Reine Jeanne, Loyse de Montfort, la Reine d'un Jour, la Perruquier de la Régence, et autres, qu'il vient de recevoir et qu'il offre à 25 pour cent de Re... 5 m 3

BOEUF mess en demi barils, à vendre par CONVERSE & co, 55, Nelle. Levée. 5 mai

PORC—Machoires, têtes, épaules, M. O. et P. O. à vendre par CONVERSE & co, 55, Nelle. Levée.

JAMBONS—Pâtés de viandes, pieds-côtes et épaules, à vendre par CONVERSE & co, 55, Nelle. Levée.

COUPEROSE, Alun et Indigo, à vendre par CONVERSE & co, 55, Nelle. Levée. 5 mai

POIVRE ET PIMENT—40 sacs, à vendre par CONVERSE & co, 55, Nelle Levée. 5 mai

SARDINES EN HUILE, à vendre par CONVERSE & co, 55, Nelle Levée. 5 mai

BLANC DE BALEINE—à vendre par CONVERSE & co, 55, Nelle Levée.

FARINE—[illegible] en magasin et à vendre par CONVERSE & co, 55, Nelle Levée. 5 mai

BEURRE DE GOSHEN, à vendre par CONVERSE & co, 55, Nelle Levée. 5 mai

CAFÉ—[illegible] sacs café Havane et St. Yago, en magasin et à vendre par JOSEPH LANDIS & co, 14, rue Poydras. 5 mai

JAMBONS—1,00 sacs jambons de Cincinnati platecôtes et épaules, à vendre par JOSEPH LANDIS & co, 14, rue Poydras. 5 mai

GRAISSE—100 barillets en magasin et à vendre par JOSEPH LANDIS & co, 14, rue Poydras.

PORC—Mess, desossé et pièces diverses, à vendre par JOSEPH LANDIS & co, 14, Poydras. 5 mai

WHISKEY—500 barils whiskey rectifié, à vendre par JOSEPH LANDIS & co, 14, rue Poydras. 5 mai

BOEUF—100 barils bouf salé pièces diverses, à l'inspection et à vendre par CHS DOANE, 66, rue Poydras. 5 mai

FEVES—150 barils fèves blanches, à vendre par CHS DOANE, 66, rue Poydras.

BEURRE DE GOSHEN—75 barillets reçus et à vendre par CHS DOANE, 66, rue Poydras. 5 mai

WHISKEY—100 barils à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 5 mai

MANDARES—en sacs sur New-York, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 5 mai

FARINE—1196 barils de la marque de Dodridge, en débarquement du steamer Geni. Scott, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co, 36 Poydras. 5 mai

TABAC—6 boucauts tabac en feuilles, en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins. 5 mai

SALPETRE—40 sacs en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins. 5 mai

SUCRE blanc et brun en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins. 5 mai

NOIX muscades en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins. 5 mai

CHANDELLES de blanc de baleine à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins. 5 mai

EAU-DE-VIE—10 barils eau de vie supérieure du pays, à vendre par ALEX GOW, 27, rue Bienville. 5 mai

PEINTURES—5 tonneaux blanc de plomb anglais en barillets de 28, 56, 112 liv., 10 tonneaux peinture anglaise verte, en boîtes de fer blanc de 10, 14 et 28 liv. et 800 barillets peinture noire à vendre par ALEX. GOW, No. 27, rue Bienville. 5 mai

UN envoi de cordes de chanvre goudronnée, à vendre par ALEX. GOW, No. 27, rue Bienville. 5 mai

CHARBON de Cannel, anglais, en boucauts, à vendre par ALEX. GOW, 27, rue Bienville. 5 mai

FARINE—2000 barils farine superfine, marques de Cincinnati, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 44, rue Tchoupitoulas. 5 mai

PLATRE DE PARIS—Ciment Hydraulique romain—Craie pour les plâtriers en barriques de dimensions assorties—Chaux de Thomaston, constamment en mains et à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 5 mai

LES soussignés offrent à vendre:

600	barils plâtre de Paris,
400	" ciment hydraulique,
300	" ciment romain.
2500	" chaux de Thomaston fraîche,
100	pièces toile à voiles anglaise Nos. 1, 2, 3 et 4.
100	" toile à drap de Russie de qualité supérieure.
5000	gallons huile de sperm d'hiver pressée.
30	milliers cigares espagnols.

G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 6 mai

B. L. Fould et Fould Oppenheim contre Samuel Hermann & Son—Dans la Cour de Circuit des Etats Unis, District Oriental de la Louisiane—No. 78

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans le procès ci-dessus, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, lundi, le 7 juin 1841, à l'heure de midi:

Toute cette portion de terre située au faubourg Ste. Marie de cette ville, dans la rue Gravier, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, du Camp, Commune et des Magasins, mesurant quatre vingts et quinze pieds six pouces et six lignes sur la dite rue Gravier, quatre-vingt dix sept pieds, neuf pouces de la ligne de la rue Magasins qui sépare la dite portion de terre d'une autre propriété, cent et un pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne de la rue du Camp qui la sépare d'un autre lot de terre appartenant à Samuel Hermann Senior, et soixante et douze pieds sur la ligne de derrière vers la rue Commune laquelle la sépare d'une autre propriété appartenant à Benjamin Story, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Conditions—Comptant.

MANDEVILLE MARIGNY,
Marshal des Etats-Unis.
5 mai

VINS DE BORDEAUX.

GRAVES, Barsac et sauterne, en demi barriques. Haut Sauterne en caisses de 24 demi bouteilles. Vieux Médoc St. Julien, St. Estèphe en caisse. Grands vins, ter. crus, Château Lafitte, Latour et Margaux. Vin rouge de Bordeaux et Marseille, en barriques, à bon marché.

Garantis pur et véritable, au plus bas prix, en lots ou au détail au dépôt de Vins, rue St. Louis, No. 28, entre Chartres et Levée. 1 mai—7

LES soussignés sont prêts à faire des avances libérales sur consignations de produits adressées à leurs amis du Havre.
BOUTIN, GALLY & Co, 79 Toulouse.

M. BEAU, Docteur en médecine de la faculté de Paris, licencié par la Faculté Médicale de la Louisiane, a l'honneur d'annoncer au public de cette ville qu'il a fixé son domicile au no. 183, rue Toulouse où on pourra le consulter, à toute heure. 19 avril—1 m.

CAFÉ de la Havane—600 sacs de qualité prime à vendre par ABRAHAM TRIER, 34 Gravier. 4 mai

CHANGEMENT DE MAGASIN—McNAIR & Co., ont transporté leur magasin d'encan et de commission dans la rue de Chartres No. 112. 4 mai

EN magasin et à vendre par les soussignés:

250	barriques Vin rouge Haut Brion, Talence, St. Julien et St. Estèphe;	
30	tierçons de Talence;	
50	do Vin blanc Barsac;	
30	do Vin Haut Sauterne;	
80	caisses Vin St. Julien et St. Esté. he;	
150	do Vin blanc Sauterne;	
300	do Vin rouge la Mission, Chateau Margaux et Lafite;	
250	do Vin Muscat;	
50	do Vin de Champagne, 1ère qualité;	
200	paniers Anisette fine et surfine;	
50	tierçons Vinaigre;	
100	caisses Liqueurs assorties;	
25	milliers Cigares.	

AUGUSTE MOLIER, rue Ste. Anne, No. 96.
4 mai

POUR ST. LOUIS ET QUINCY.—Le bon bateau à vapeur OREGON, capt. Cable, reçoit actuellement du fret et ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira jeudi, 6 du courant, à 10 heures du matin. Pour le reste de son fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à CHS DOANE, 66 rue Poydras. 5 mai

POUR ST. LOUIS, Alton et les ports intermédiaires.—Le steamer UNITED STATES, capitaine M. Freleigh, partira comme ci-dessus, Jeudi 6 mai, à quatre heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou aux de la douane, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier. 5 mai

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI. Le steamer de la malle des Etats-Unis INDEPENDENCE, capitaine Sam Brukie, partira pour les ports ci-dessus samedi le 8 mai à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord, à l'extrémité de rue Poydras ou à H. E. LAWRENCE, 10 Nouvelle-Levée. 4 mai

POUR NEW YORK—Devant partir le 9 courant. —Le paquebot OCMULGEE, capitaine Heevitt, n'ayant besoin pour compléter sa cargaison que de 100 balles, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à STETSON & AVERY, 84, rue Gravier. 6 mai

POUR BOSTON—Le brick FAVORITE, partira positivement aujourd'hui. Pour fret ou passage, s'adresser à THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier. 6 mai

POUR LE HAVRE—15 mai—Le paquebot de N. York SOUTHERNER, capitaine J. Tibbets, a presque toute sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Ce navire est très estimé des passagers; il peut en prendre seize à la chambre et quelques uns à l'entrepont. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine Tibbets à bord, en face de la presse à coton d'en bas, ou à BLANCHARD, EIMER & Co, 26, rue Bienville. 6 mai

Ligne de paquebots de la Nouvelle Orléans et de Baltimore—le 15 courant.

Le paquebot TIPPECANOE, capt. Adams, partira comme ci dessus. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 6 mai

ON demande un navire du port d'environ 3500 barils pour aller dans la Méditerranée. S'adresser à JOHN ALEXANDER, 15, rue du Canal. 6 mai

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot ESPERANZA, capitaine Collins, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue St. Pierre, ou à PRATS & HERNANDEZ, 27, rue Toulouse. 3 mai

POUR PORT AU PRINCE—La goelette SAMUEL PHILIPS, capt. Birch, partira pour le port ci-dessus, samedi 8 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à E. M. HENRY, 76, rue Tchoupitoulas. 6 mai—5

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier WOODSIDE, capt. Welsh, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 500 balles ou l'équivalent, s'adresser à bord ou à J H ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 3 mai

POUR LIBERIE ET GORÉE. (Afrique)—La barque UNION partira immédiatement pour Libérie. Pour fret de 600 barils ou l'équivalent pour compléter sa cargaison, s'adresser au capitaine à bord, à l'extrémité de la rue des Ursulines, 1ère municipalité, ou à FCO. de LIZARDI & co. 52 rue Bienville. 3 mai—10

POUR MARSEILLE—Passage seulement.

La barque fine voilière EUPHRATES, capt. Pemberton, partira pour le port ci-dessus jeudi le 6 du mois prochain, elle peut prendre quelques passagers. S'adresser au capitaine, à bord, ou à BOUTIN, GALLY & co. 79, rue Toulouse. 20 avril

POUR LE HAVRE.

Le paquebot fin voilier KENTUCKY, capitaine John L. Rogers, a tout sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de magnifiques emménagements s'adresser au capitaine Rogers à bord, en face de la rue Orange ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 27 avril

POUR LE HAVRE.—Le navire de 1ère classe, fin voilier, SALEM, capitaine Destebecho, partira pour le port ci-dessus le 15 mai prochain. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à VOR. ROUMAGE. 26 avril

POUR LE HAVRE

Le trois mats MONUMENT, capt. Chase, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 26 avril

POUR BORDEAUX.

Le joli navire CARDINAL DE CHEVERUS, capt. Pennonier partira pour le susdit port du 10 au 12 mai prochain. Pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord ou à CH. H. DUFOUR, 58, rue du Camp. 24 av

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No. Un.

Séance du Lundi 26 avril 1841.

Attendu, Que ce Conseil, sur l'avis du comité réuni des finances et améliorations désire faire avancer aussi rapidement qu'il est possible, les améliorations dont le besoin est le plus immédiat dans la Municipalité No. 1, et satisfaire ainsi les vœux et les espérances de ses habitans, en conséquence:

Il est résolu, Que le Maire soit et demeure autorisé à donner avis public dans le Courrier et dans l'Abeille, que des propositions cachetées seront reçues par lui jusqu'au 31 mai prochain pour le pavage [en vertu d'un contrat qui sera passé pardevant Jos. Cuvillier, notaire public,] de 75,000 yardes carrées en pierres rondes des meilleures qualités assorties. Ledit pavage devant comprendre les bordures en pierre [curb & gutters stones] partout où il sera besoin. Le tout devant être exécuté d'après la meilleure méthode, et comprenant les rues ci-après désignées:

Quartier, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Ursulines, depuis Dauphine jusqu'à Remparts.
St. Philippe, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Du Maine, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Ste. Anne, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
St. Pierre, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Conti, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Remparts, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourgogne, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Dauphine, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourbon, depuis Canal jusqu'à St. Philippe.

Ainsi que toutes les intersections desdites rues avec les ponts qui y seront nécessaires. Les côtés desdits ponts seront confectionnés en pierres liées par des traverses en fer et recouvertes en madriers de cypre de quatre pouces d'épaisseur, assujetties le plus solidement possible.

Les tuyaux de la machine hydraulique et du gaz, ainsi que leurs conducteurs portant des tuyaux principaux pour être conduits sous les trottoirs devront être posés avant le pavage. Les banquettes qui exigent des réparations devront être réparées au frais des propriétaires.

Résolu, Que l'asphalte maintenant dans la rue Bourbon sera fouillé par le contracteur et enlevé par cette Municipalité, qui se réserve de conserver son droit sur tous les matériaux.

Résolu, Que tous les matériaux pour l'ouvrage ci-dessus mentionné seront fournis par le contracteur ou les contracteurs.

Résolu, Que le contracteur ou les contracteurs s'obligeront à entretenir le dit pavage en bon état pendant l'espace de trois années après qu'il aura été achevé, et qu'il fournira un cautionnement bon et valable à la satisfaction du Maire et du comité des améliorations, au montant de quarante mille piastres, pour répondre à la fidèle exécution de son contrat.

Résolu, Que la date de l'achèvement du dit ouvrage devra être spécifiée dans les dites propositions.

Résolu, Que les paiemens pour le pavage, les ponts, etc., seront effectués en bonds de l'Etat au taux spécifié par la teneur des dits bonds, garantis en capital et intérêts par la municipalité No. 1, en la manière qu'il appert par l'arrangement fait par cette corporation avec la banque des Citoyens, sur livraison de chaque trois îlets ou plus dans chaque rue, le montant des paiemens à faire, sur chaque livraison, sera déterminé par le certificat d'acceptation et approbation qui sera fourni par le voyer avec le comité des améliorations.

Résolu, Que cette portion de la somme dépensée pour ledit pavage, qui doit être remboursée à la corporation, par les propriétaires sur la façade desquels le pavage et autres améliorations auront été effectués, sera payé à la corporation, au moyen des billets fournis respectivement par lesdits propriétaires, payables à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois, en y ajoutant un intérêt annuel de six pour cent, à l'ordre du trésorier du département des travaux publics et améliorations. Lesdits billets devront être fournis immédiatement par les propriétaires, sur la façade des trois premiers îlets, où le pavage devra être commencé et successivement de la même manière pour chaque trois îlets. En cas de refus de la part des propriétaires de fournir leurs billets en la manière et à l'époque ci-dessus désignées, le contracteur n'en commencera pas moins le pavage et les propriétaires en retard seront immédiatement poursuivis. Les propriétaires qui préféreront effectuer leurs paiemens au comptant, auront la faculté de le faire.

Résolu, Que l'ordonnance antérieure passée par ce conseil concernant le pavage de la rue Bourbon soit abrogée.

Résolu, Que le maire et le comité des améliorations soient et demeurent autorisés à acheter ou faire acheter aux meilleurs termes et conditions possibles pour la municipalité No. 1, toutes les coquilles et gravois en tant qu'il seront nécessaires pour ferrer en coquilles et niveler les rues ci-après désignées:

La rue Dumaine, depuis la rue des Remparts jusqu'à la rue Claiborne, devra être ferrée en coquilles et nivelée, et de là jusqu'au cimetière du bayou St. Jean, ladite rue devra être nivelée et arrangée avec la terre du fleuve.

La rue d'Orléans, depuis la rue des Remparts jusqu'au bayou St.-Jean, devra être ferrée en coquilles, nivelée et convenablement égoutée au moyen de fossés.

Le côté droit de la rue adjoignant le canal Carondelet, depuis la rue Remparts jusqu'à la rue Claiborne, devra être arrangé avec des coquilles et du gravois, et depuis la rue Claiborne jusqu'à la machine à vapeur du bayou St-Jean, devra être arrangé avec des coquilles et égouté au moyen de fossé. La totalité de ce travail sera effectué par les nègres de chaîne et les tombereaux de la ville, sous l'inspection immédiate du voyer ou de son député, ce travail devra être commencé et exécuté immédiatement après que les matériaux auront été achetés et obtenus.

[Signé] PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 29 avril 1841.
[Signé] WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme,
S. W. WATERS, Secrétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu des résolutions qui précèdent, lesquelles ont été prises par le Conseil de la Municipalité No. Un, dans sa séance du 26 courant, je recevrai des soumissions cachetées jusqu'au 31 mai prochain inclusivement, pour le pavage mentionné dans lesdites résolutions, lequel devra être fait et payé conformément aux conditions stipulées par ledit Conseil.

Les entrepreneurs, en m'adressant leurs propositions, voudront bien y mettre cette suscription: "Soumissions pour le pavage, décrété par les résolutions du Conseil de la Municipalité No. Un, adoptées le 26 avril 1841."

1er. mai.—25 WM. FRERET, Maire.

ON voudrait acheter une propriété ou deux petites, pour du comptant en ville ou dans un des faubourgs immédiats, s'adresser à B. & A. SOULIE, 86 Bienville, au premier. 21 av

DES avances en argent seront faites sur consignations de produits adressées à J. J. Andrews & Brothers, de New York ou à E. L. Andrews & Co. de la Mobile.
ANDREWS & BROTHERS, 30, rue du Camp. 1er mai

VINS DE MARSEILLE—[illegible] barriques vin de Marseille, marques Bandol, Elyséé Roux, Gros frères, en magasin et à vendre à des conditions avantageuses par J. F. BONNET, 3, rue Royale. 6 fev—3ps 6p

PLUMES—6 sacs, à vendre par ABRAHAM TRIER, 34 Gravier. 4 mai

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 6 mai 1841.

Dernière représentation de l'engagement de

MLLE. FANNY ELSSLER.

Positivement la dernière représentation de

LE DIEU ET LA BAYADERE,

Grand Opéra en 2 actes, de Scribe et Auber, dans lequel Mlle. Fanny Elssler remplira le rôle de Zoloé.

LA CACHUCHA,

Pas espagnol de caractère, dansé par Mlle Fanny Elssler

LE FILS DE L'HOMME.

Comédie en 1 acte.

Prix des places pour les représentations de Mademoiselle Fanny Elssler:

Premières, Secondes, Loges grillées, Galeries, Parquets, Baignoires	3 piastres.
Parterres, Troisièmes,	2 piastres.
	1 piastre.

Au premier jour, la 1re représentation de LUCIE DE LAMERMOOR, Grand opéra en 4 actes, de Donizetty

THEATRE AMERICAIN.

Seconde représentation de l'engagement d'ailleu de Melle Fitzwilliam et de M. Buckstone

JEUDI, 6 MAI, 1841.

DREAM AT SEA,
Drame nouveau.

Tom Tarkle ... Mr. Buckstone.
Reddy Nutts ... Mlle Fitzwilliam.

Suivi de

WIDOW WIGGINS,

Tous les rôles seront remplis par Mlle FITZWILLIAM

Terminé par

BATH ROOD.

BALS D'ORLEANS.

☞Le soussigné donnera son premier GRAND BAL PAL PARÉ, samedi soir, le 1er mai 1841, et les bals continueront les lundi, mercredi et samedi pendant toute la saison.

☞Prix d'entrée pour les cavaliers $2
1 mai MITAUD.

GRANDS CONCERTS D'ÉTÉ,

AU JARDIN DE CARROLLTON.

Ces concerts seront composés de 40 musiciens conduits par MM. COBINI & LEHMANN et auront lieu tous les dimanches, pendant la saison.

La Compagnie du Rail Road n'a rien négligé pour rendre les soirées agréables dans ce superbe jardin. Les illuminations seront à l'instar de celles du Jardin Turc à Paris.

Il y aura également des amusements gymnastiques.

Prix d'entrée... 50 cents.

N. B. Le restaurant, sera approvisionné de tout ce que la saison offrira de meilleur et de plus recherché et le café pourvu des meilleurs vins et liqueurs, &c. 9 avril

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.

LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leurs approvisionnements de drogues et de médicaments frais qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure. SICKLES & Co.

31 mars—3m Droguistes et pharmaciens, 60 Canal.

JEUNE GARDE A CHEVAL

LA compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 9 du courant, à 6 1-2 heures précises du matin, pour une revue d'inspection, conformément à la loi, et se réunira sur la place du cirque, uniforme d'été, pantalon blanc à ... bande.

Par ordre du capitaine.

PRALON,
Maréchal des logis chef.
6 mai

CHASSEURS ST. BERNARD.

La compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 9 du courant, à six heures précises du matin, et se réunira sur la place Washington. Tenue d'été.

Par ordre du capitaine,

WILF. SEICSHNAYDER,
Brigad. et fourrier.
6 mai—3

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.

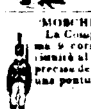

La Compagnia prenderà le armi Domenica prossima 9 corrente, per una rivista di obligazione, ed riunirà al passaggio d'Iront della Borsa alle ore 6 precise della mattina, in uniforme d'estate. Si spera una puntualità ed esattezza distinta.

Per ordine del Capitano Mondelli,

G. RAMELLA, Furiere.

N. B. Tutti i membri della sudetta Compagnia sono chiamati ad un' assemblea generale per questa sera, alle ore 7 1-2, nella sala rid della mercerie della prima Municipalità. 6 mai

AVIS

ATTENDU que Mr. Valmont Hébert, shérif de la paroisse d'Ouest Bâton Rouge, s'est adressé à moi pour faire annuler les six obligations suivantes, savoir:

1o. Une obligation comme shérif de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, de la somme de cinq mille piastres, souscrite par lui, le 20 février 1837, conjointement avec Louis Daigle et F. A. Woods, ses cautions,

2o. Une obligation comme collecteur des taxes, de la somme de quatre mille piastres, souscrite par lui le 20 février 1837, conjointement avec Louis Daigle et Frame A. Woods, ses cautions,

3o. Une obligation comme collecteur des taxes d'Etat et de paroisse, de la somme de cinq mille piastres, souscrite par lui le 26 janvier 1838, conjointement avec Frame et Woods et Joseph Landry, ses cautions.

4o. Une obligation comme collecteur des taxes de la somme six mille cinq cent soixante quatre piastres, souscrite par lui le 17 février 1839, conjointement avec Joseph Landry et Frame A. Woods, ses cautions.

5o. Une obligation comme shérif, de la somme de cinq mille piastres souscrite par lui le 20 juillet 1839, conjointement avec Dorv le Landry et Jacques Moïsson, leur ses cautions.

6o. Une obligation comme collecteur de taxes de six mille sept cent trois piastres, souscrite par lui le 17 février 1840, conjointement avec Louis Daigle et Joachim Daigle, ses cautions.

Le présent est pour donner avis à toutes les personnes intéressées qu'elles aient à montrer par écrit, d'ici à mon Secrétariat dans les quarante jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les causes pour lesquelles les dites obligations, et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas annulées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Nouvelle-Orléans le neuvième jour de Mars de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quarante et un, et la soixante-cinquième de l'Indépendance des Etats Unis.

[L. S.]

Par le Gouverneur: A. B. ROMAN.

LEVI PEIRCE, Secrétaire d'Etat. 11 mars—2 3m

HORLOGERIE

EN GROS ET EN DETAIL.

UN assortiment de Montres de choix, or et argent, de toutes descriptions, ainsi que des bijoux [illegible] au-dessus de ... le ... à vendre à des prix très modérés chez le soussigné. A. FAVRE, Horloger, rue de Chartres, No 157, entre Toulouse et St Louis. 27 av—1m

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON
Graveurs de Planches de Billets de Banque.
A la Nouvelle Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépots, d'Actions, Checks, Sceaux, &c. gravés avec promptitude, dans le même genre qu'à les ... dans leurs ateliers à New York, et aux prix accoutumés.

Ils ont constamment en main du papier à billets de banque, qualité supérieure.

Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal. 24 av

LES soussignés ont ce jour formé une société pour la transaction des affaires en général, sous la raison de J. N. Riculfi & Co.

N. Orleans, 1er. mai 1841.

J. LE BRETON D'ORGENOY,
J. N. RICULFI.
1 mai

MAGASIN A LOUER—La maison d'entre ... en briques et 4 étages située à l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas, sera louée à raison de 900 par mois jusqu'au 1er. décembre prochain.

S'adresser à J. CHALARON, 61, rue Bienville. 1er. mai

A VENDRE A L'AMIABLE—Un fond de CABARET, CAFÉ et BILLARD, avantageusement situé à l'encoignure des rues des Magasins et Julie, bien pourvu de liqueurs, vin et provisions.

Les personnes qui désireraient acheter un établissement de ce genre trouveront une occasion avantageuse, la maison étant bien achalandée. Le propriétaire actuel ne le vend que pour cause de départ.

SEBASTIEN DEMARCHI. 4 mai

JUS DE GROSEILLE framboise pour sirops et Sorbets. 20 caisses récemment reçues, à vendre par le soussigné. B. POUVERIN, Enc. Royale et Dumaine. 4 mai—10

VIN ROUGE de Bordeaux en bouteilles à 10 bouteilles $1. On trouvera constamment au magasin du dit soussigné du vin rouge de Bordeaux, 10 bouteilles, pour $1, le même qu'il vend à $20 la barrique. B. POUVERIN, Enc. Royale et Dumaine. 4 mai

CAFÉ Havane prime vert, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 20, rue de la Commune. 4 mai

BAINS CONTI,

ENTRE LES RUES BOURBON ET DAUPHINE.

LE public est prévenu que ces bains sont ouverts depuis 5 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, et que rien n'a été négligé pour rendre cet établissement digne du patronage dont le public a bien voulu l'honorer jusqu'à ce jour.

Les dames devant fréquenter cet établissement, les messieurs sont prévenus de s'abstenir de fumer dans l'intérieur. L'entrée des dames est par le jardin au No. 119.

Prix—Bain avec deux serviettes,	3 1/2 c.
Chaque serviette extra,	10
Un peignoir,	10
Un fond de bain,	10

Deux personnes occupant une seule baignoire payeront un bain 1/2 seulement. 21 avril—1m

COTONNADES et Domms—8 caisses cotonnades bleues et 4 do domms à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 69, rue Gravier. 1 mai

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par HENRY TETE, 13, Conti. 30 av—6

CAFÉ—600 sacs café vert de la Havane en débarquement du brick Empresario à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, rue Toulouse. 1er. mai.

TRAITES sur Paris, à vendre par F. PERRET. 31 mars

CHOCOLAT—200 ... extra no. 1 à vendre par THAYER & CUSHING, 30 Gravier. 3 mai

HARICOTS—[illegible] barils récemment reçus et à vendre par THAYER & CUSHING, 30 Gravier. 3 mai

BEURRE—15 1-2 barils de 1ère qualité de Goshen, à vendre par THAYER & CUSHING, 30 Gravier. 3 mai

PAPIER à Envelopper—200 rames à vendre par FROST & Co, 6, Douane. 4 mai

TOILE d'emballage d'écosse—800 pièces en magasin et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 30, rue du Camp. 30 avril

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINÉE ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.

LE soussigné sculpteur et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus finis, et fait des tombeaux, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées; les tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.

C. L. SEIXAS.
21 déc—3m

VINS, &c. Pour solde des consignations—32 huitièmes, 20 barriques madère de Gordon Duff, 35 quarts dito, 8 pipes vin de Sherry, 9 boucauts do; 4 pipes madère, 5 quarts, 30 barriques vin de Porto; 30 caisses vin du Rhin, 10 caisses do. 30 paniers Champagne, marque du Tana; 5 poinçons rum de Ste Croix, d'importation directe; à vendre par R. GRONING & Co. 20 avril

LE SOUSSIGNÉ offre à vendre à des prix modérés les marchandises suivantes, savoir:

100	milliers cigares de la Havane, différentes marques,
20	tierçons eau-de-vie de pêches,
50	do. de Monongahela Whiskey,
20	do. vin de Ténériffe.
200	caisses vin de Sherry (qualité supérieure)
110	caisses vin de Porto do
50	paniers Champagne.
50	paniers vin de Bordeaux
120	caisses de savon de Boston.
20	caisses de vin du Rhin

HENRY TETE, 13, rue Conti. 24 av—1 mo.

SUCRE Havane blanc et brun à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 20, rue de la Commune. 4 mai

CIGARES de la Havane—300 m. comprenant un assortiment de toutes sortes de Regalias et Canones de marques de choix, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 20, rue de la Commune. 4 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. TASTET
64, rue Toulouse.

Vente sans réserve.

IL sera vendu aujourd'hui, le 6 courant, à 10 heures, à son magasin d'encan,

7 caisses broderies extra de cheveux,
1 do escarpins,
16 do bottes de veau marin.

Aussi:—Indiennes, calicots, toile, coutils, coutil de fil mouchoirs de poche, habillements, &c. 6 mai

AUX QUINCAILLIERS

PAR JOS. A. BEARD & Co.

IL sera vendu Vendredi prochain, le 7 courant, à 4 heures P. M. au magasin No 46 de la rue de la Commune:

8 barriques acier d'Allemagne de Sanderson, et 2 do do de Roslyn, chaque barrique contenant 18 1/2 douzaines de scies à mains et 12 1/2 douzaines de scies Panel.

Conditions—Toutes sommes au-dessous de $200 comptant, au dessus de cette somme 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction. 6 mai—2

PAR JOS. A. BEARD & Co.

Tabac à chiquer.

IL sera vendu vendredi prochain, le 7 courant, à 5 heures P. M. au magasin no 45 rue de la Commune,

60 caisses tabac supérieur marque de Pareon.
40 caisses tabac commun de Missouri
20 caisses tabac doux à chiquer Cavendish.
15 do do tabac supérieur marque de Rennard
11 caisses tabac à chiquer doux D co.
Vendues pour compte des consignataires.
Condition comptant. 6 mai

PAR JOS A. BEARD & Co.

IL sera vendu au No. 45 de la rue de la Commune, vendredi prochain le 7 courant, à 10 1/2 heures A. M.

5 pipes genièvre de Hollande marques du st amor et du cheval noir, 10 barils genièvre de Baltimore; 3 barils eau de vie de Philadelphie, 10 barils whiskey de Monongahela, 4 boucauts rum de la Nouvelle Angleterre.

Plusieurs lots de vin rouge et de vin de Madère et Sherry.

40 paires de pistolets,
100 jalousies vénitiennes,
3 gravures fines,
1 magnifique glace,
1 pendule à musique et un magnifique baromètre,
Un lot de selles et de brides,
Toile d'Irlande, marchandises sèches &c.
Aussi un lot de cigares avariés. 6 mai

Vente sans reserve

PAR JOS A. BEARD & Co.

IL sera vendu vendredi prochain le 7 courant, à l'Arcade Banks, à midi.

Le steamer Native, jaugeant 95 tonneaux, ayant 2 bouilloires, portant 600 balles de coton, tirant 6 pieds d'eau et et en parfait état.

Pareillement, le bateau (keel boat) de transport Rail Comet, du port de 70 tonneaux.

Conditions—Moitié comptant; la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, ou que la propriété sera transférée jusqu'à paiement final desdits billets.

Les actes de vente pardevant J. B. Marks not. pub.
6 mai

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

SAMEDI prochain le 8 courant, à midi, à la Bourse St Louis, rue St. Louis, il sera vendu un terrain situé au faubourg Tremé, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Roberson, Villeré et St. Philippe, ayant, mesure américaine, 22 pieds 6 pouces de face sur la rue des Ursulines sur une profondeur irrégulière, savoir:—90 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 1, de ce côté, 6 pieds 4 pouces sur une ligne parallèle à la ligne ci-dessus, de trente trois pieds 2 pouces et 3 lignes sur une ligne contenant sur la ligne de derrière, et le lot du lot de terre appartenant à donner à la ligne de derrière une largeur d'un pied 10 pouces et 6 lignes, et 190 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 3, conformément à un plan dressé par Bourgerol, daté du 4 novembre 1840 et déposé dans l'étude de Foulon, not. pub.—Condition—Comptant.

L'acte de vente pardevant Wm. Y. Lewis, not. pub.
6 mai.

PAR S GUINAULT

IL sera vendu samedi prochain 8 courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité rue St. Louis:

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, ayant 40 pieds de face sur la rue Plauché sur environ cent quarante pieds de profondeur plus ou moins—Ce lot se trouve derrière la propriété de M. Mager: il ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison bâtie, en briques et couverte en ardoises, ayant servi de café et à la taverne.

Conditions, comptant.

Cette criée étant la dernière, la propriété ci-dessus décrite sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur.
6 mai—3

PAR S GUINAULT.

IL sera vendu Samedi prochain 8 du courant à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

3 lots en arpents de terre situés à Gentilly, à environ une lieue trois quarts de la ville de la Nouvelle-Orléans et désignés par les Nos. 1, 2, 3 d'un plan déposé à l'étude de M. Pedesclaux, notaire public, chaque lot de terre ayant un arpent de face au chemin de Gentilly, sur environ 23 arpents de profondeur. Les lots de terre font partie de l'ancienne habitation de Mr Bonin, Dol. ... sont en partie en ... et couverts ... parfaitement pour jardins et pour résidences d'été.

Conditions—1/4 comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le plan de cette propriété est exposé à la Bourse.
6 mai 3

PAR S. GUINAULT

IL sera vendu samedi prochain, 8 mai courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St Louis:

La négresse FANNY, depuis plusieurs années dans le pays, parlant bien le français, bonne blanchisseuse et repasseuse, fait ... propre et exempte de vices et maladies prévues par la loi. Cette esclave n'est vendue que parce que le propriétaire n'en a pas besoin.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 6 mai—3

PAR S. GUINAULT

IL sera vendu samedi prochain, 8 mai, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

La negresse Françoise, âgée de 40 ans blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et servante de Bébé, avec son enfant Paul, âgé de 8 ans, domestique de maison, bon sujet, très intelligent.

Celestin fils de Françoise âgé de 12 ans, excellent sujet, domestique de maison, très intelligent.

Ces esclaves sont garantis sous tous les rapports et ne seront vendus que pour cause de départ.

Conditions—Pour la Françoise et son enfant Paul $300 comptant, et la balance à 6 ... mois; pour Celestin, $100 comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le tout en lui des achats... 6 mai—

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu le 8 mai ... à midi, le courant, à 10 heures, au No. 104 de la rue Bourbon, à l'encoignure de la rue de l'Union, une quantité de meubles tels que: armoires, ... bureaux, sofas, chaises, pianos, ... etc. ... 6 mai

PAR J. LEVY.

Vente par Ordre.

MARDI prochain, le 11 courant, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No. 22, rue des Magasins, il sera vendu, un assortiment considérable de marchandises sèches, d'habillemens, de bottes, brodequins, chapeaux, ... etc. Conditions à la vente. 6 mai

PAR J. E. BLACHE.

IL sera vendu mardi 11 du courant à 10 heures et demie A. M. dans son magasin d'encan, au No. 2, rue Conti, pour compte des assureurs:

14 boucauts de verrerie, consistant en gobelets, verres à liqueurs et carafes,

15 pipes } Vin d'Oporto
80 demi do }
100 quarts }
15 pipes } Vin de Ténériffe
10 1/2 pipes }

Conditions à la vente. 6 mai

PAR JOHN M. BACH—Encanteur

Vente de syndic

LUNDI le 17 mai, à 4 heures P. M. il sera vendu au No. 95 de la rue Barthélemy, tout le mobilier de M. Jos. Lemoult.

Condition comptant. 6 mai

PAR P. A. GUILLOTTE.

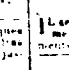

IL sera vendu mardi, 11 du courant, à 5 1/2 heures du matin, à l'encoignure des rues du Chemin de Gentilly et de la rue du Camp:

QUARANTE MULES MEXICAINES.

De haute taille, ayant passé tout l'été en ce pays, et étant en bon état.

Conditions—Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, au-dessus de cette somme, 3 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 6 mai—2

PAR McNAIR & Co.

No. 112, rue de Chartres.

IL sera vendu jeudi, le 6 courant, à 10 heures, un assortiment considérable de marchandises sèches, habillemens, chapeaux, bottes, souliers, &c. 4 mai

PAR H. J. DONNAGAN

IL sera vendu, jeudi prochain, 6 mai, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Toulouse, no 42.

Une quantité d'habillements faits, souliers, bottes, brodequins, coton blanc et brun, &c.

Conditions comptant. 4 mai

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Bon vin pour l'usage des familles, à l'encan.

JEUDI prochain, 6 du courant, à 4 1/2 heures de l'après-midi, rue des Ursulines entre les rues Royale et Conde, il sera vendu sans réserve

28 barriques vin Médoc, 1ère qualité,
14 barils Haut Sauterne,
6 barils vieux Cognac (1826)
50 paniers anisette fine,
1 caisses verre... .
14 do fruits à l'eau de vie,
Quelques ... liqueurs fines, livres &c. &c.

Conditions—comptant. 4 mai

PAR M. BARNETT SENR.

Joseph Solomon contre ses créanciers.

IL sera vendu jeudi, le 6 mai prochain à 10 heures A. M. au magasin No. 7 de la rue de la Vieille-Levée, entre les rues Ste. Anne et Madison, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, présidée par le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, portant la date du 29 avril 1841, et sous la direction de Paul Deiery syndic des créanciers de Jos. Solomon. Les marchandises contenues dans ledit magasin, consistant en marchandises sèches et habillemens—Ainsi que les ustensiles et les meubles du lieu, ... 1841.

Conditions—comptant.

24 av—3 f—1 et 6 ma.

PAR J. B BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 26 mars 1841, il sera vendu jeudi 6 mai prochain, à 4 heures de l'après-midi, dans le faubourg Washington, rue des Bons Enfants entre les rues France et Levée:

Le lot de meubles meublants, un cheval, une barouche et une charrette, abandonnés à ses créanciers par A. C. Tremoulet.

Conditions Comptant. 23 av—3 en 10

PAR J. B BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, en date du 26 mars 1841 il sera vendu, jeudi, 6 mai prochain, à 11 heures du matin, dans la rue de l'Esplanade, entre les rues Grands Hommes et Craps:

Un lot de meubles meublants et d'ustensiles de cuisine, abandonnés à ses créanciers par V. Allaire, jr.

Conditions—Comptant. 23 av—3 en 10

PAR P. DI BERTRAND.

IL sera vendu, d'ordre de la Cour des Preuves, siégeant en cette ville, le mercredi 19 mai prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour le compte de la succession de feue Adèle Fouché f. c. l. savoir:

Mathilde, négresse d'environ 16 ans, blanchisseuse et une parfaite bon sujet.

Marie Thérèse, négresse d'environ 20 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Ces esclaves sont pleinement garanties des vices et maladies prévues par la loi.

Observations—L'esclave Marie Thérèse a un enfant de ... âge qui sera vendu avec sa mère.

Conditions—Un quart comptant et le surplus à un crédit de 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale et portant clause pénale de 10 p. o. à défaut de paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de O. de Armas not. pub. aux frais des acquéreurs.

16 av—5, 16 mai et 19 mai

LE soussigné annonce au public qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Nord, les articles suivans qu'il offre à vendre à bon marché pour du comptant:

Mousseline et jaconat, nouveaux dessins,
Schals brodés et unis en véritable fil 6-4 et 7-4,
Pointes et gants en filet,
Dentelle et entre-deux en fil
Bas de soie, de coton et de fil pour ... 1 & 6;
Bas coton blanc pour ... 1 à 6;
Chaussons écrus anglais, cravattes, mérinos pour robes, cordonnet,
Gambroon façonné, coutil blanc et gris,
Perkale bleue et anglaise et Suisse;
Bazin à meubles et à ... et à carreaux;
Mousseline Suisse, unie, à raies et à carreaux;
Toile à drap, toile d'Irlande, dito de Paris et Frasils;
Lasting, étamine, et alepine;
Ouvrée et ... de Russie,
Véritables Madras rouges et en couleur;
Coutil et gingas pour matelas;
Ginghams, boulonnés, cotonnades et York domine;
Indienne américaine et anglaise en couleur;
Dito bleue et blanc, do demi-deuil;
Coton blanc et écrus 3-4, 4-4, 5-4 et 6-4;
Soie à coudre, fil Alexandre, cordonnet;
Boutons, agrafes, épingles.

D. B. MACARTY,
no. 228 rue Bourbon.
16 av—10

TABAC à chiquer coupé fin de la marque de Messrs Wilson, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 20, rue de la Commune. 4 mai

RUBANS DE TAFFETAS NOIRS No. 6—600 pièces rubans taffetas No. 6 pour chapeaux d'hommes, à vendre par LORNE & FROIS, 31, rue Chartres. 4 mai